Tordon™ 101
Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE

- Contient du piclorame et du 2,4-D
- L'herbicide Tordon 101 est destiné exclusivement au débroussaillages et à la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges sur les emprises.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: piclorame 65 g/L
2,4-D (isomère spécifique) 240 g e.a.L
(les deux sous forme de sels de triisopropanolamine)

Nº D'HOMOLOGATION 9007 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
Solution

ATTENTION **POISON**

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX
NOCIF SI AVALÉ
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
NE PAS METTRE DANS LES YEUX
ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS
ÉVITER DE RESPIRER LES BRUINES DE PULVÉRISATION
NE PAS INHALER LES VAPEURS

CONTENU NET : 10L, 20L, 110L

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

™Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX
NOCIF SI AVALÉ
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
NE PAS METTRE DANS LES YEUX
ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS
ÉVITER DE RESPIRER LES BRUINES DE PULVÉRISATION
NE PAS INHALER LES VAPEURS

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les manipulateurs (préposés au mélange, au chargement et à l'application) munis d'un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité durant les opérations de pulvérisation. Pour connaître le délai de sécurité propre à chaque culture, voir le **MODE D'EMPLOI**

Applications terrestre et aérienne
Des systèmes de mélange et de chargement fermés sont requis.
- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des souliers et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.
- Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des souliers. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un aéronef.

Application au moyen d'équipement aérien
- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.
- Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Application au moyen d'un pulvérisateur à rampe
- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'une cabine fermée en cas de manipulation de plus de 708 L par jour.

Application au moyen d'un équipement manuel
Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, un respirateur et des gants résistants aux produits chimiques. Les solutions pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et annuelles doivent comporter un volume de dilution d'au moins 100L/ha.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles.

MÉLANGE

Système de transfert mécanique
Contenants de 10 L et de 20 L: Les fabricants sont tenus d'inclure un bec verseur en plastique intégré, afin de minimiser les risques de déversement et d'exposition.

Contenants de plus de 20 L: Pour transférer le produit concentré en contenants de 20 L dans le réservoir de pulvérisation, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements.

PRÉCAUTIONS À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

- Chaque jour, porter des vêtements fraîchement lavés et de l'équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres. Mettre au rebut les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été fortement contaminés par celui-ci.
- Après l'emploi de ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément sans tarder. Bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction de lavage pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle.
- À la fin de la période de travail, enlever tous les vêtements et se laver sous la douche avec de l'eau et du savon.

RISQUES CHIMIQUES OU PHYSIQUES
COMBUSTIBLE. Éloigner de toute source de chaleur et des flammes nues. Ne pas couper ni souder le contenant.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après désinfection. Pas d'antidote. Soins de soutien. Traitement fondé sur le jugement du médecin et les réactions du patient. Le 2,4-D peut causer une grave irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Le piclorame est persistant et peut donc s'accumuler. Il est recommandé d'éviter d'utiliser tout produit qui contient du piclorame dans les secteurs où il a été utilisé la saison précédente.
- Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées.
- Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures..
- Ne pas asperger sur les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT

- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté, ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer l'herbicide Tordon 101 à proximité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, d'engrais, de semences, d'insecticides, de fongicides ou d'autres pesticides ou herbicides destinés à des cultures sensibles au piclorame.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Il existe plusieurs méthodes de pulvérisation. Il faut choisir celle qui convient à l'environnement, à la végétation et aux autres conditions qui règnent sur le terrain. **Lire toutes les précautions d'emploi avant d'utiliser ce produit.** Pour avoir plus de renseignements ou obtenir l'assistance nécessaire, communiquer avec le représentant local de Dow AgroSciences.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI GÉNÉRALES
Certaines conditions environnementales peuvent accroître le risque d'entraînement des herbicides par l'eau qui circule dans le sol jusqu'aux nappes aquifères[1]. Ce sont notamment:

- Les sols très perméables (textures allant d'un loam sableux à sableux) sur toute la profondeur et comportant une nappe aquifère peu profonde.
- Les sols contenants des dolines sur un fond de roche calcaire.
- Les surfaces composées de roc très fracturé ou de gravier non consolidé au-dessus d'une nappe aquifère.

Les conditions précitées se prêtent au déplacement des herbicides, y compris ceux contenant du piclorame, vers les couches aquifères.

En présence de l'une de ces conditions environnementales, on suggère aux utilisateurs de ne pas recourir aux traitements foliaires dirigés, généralisés ni aux pulvérisations aériennes. Choisir plutôt un traitement de surfaces coupées, tel que l'injection dans la blessure, le retrait d'un anneau d'écorce ou le traitement de souches.

Pour aider à évaluer les zones à risque, un représentant de Dow AgroSciences peut fournir des renseignements supplémentaires et l'assistance nécessaire pour l'inspection du site.

- Ne pas effectuer d'application plus d'une fois par année.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Délai de sécurité avant réentrée
- Usage non agricole : Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement ou avant que les bouillies ne soient sèches.
- Usage en tant qu'injection directe dans des plantes traitées : Un délai de sécurité n'est pas nécessaire lorsque le pliclorame est injecté directement dans les plantes traitées.

Application par pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers4. La rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Application aérienne
NE PAS pulvériser pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site de traitement. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Plantes sensibles
La plupart des plantes à feuilles larges sont très sensibles au piclorame. Éviter toute pulvérisation sur les plantes à feuilles larges désirables pendant les périodes de croissance et de dormance. Sans système anti-dérive ni autre système de pulvérisation approuvé, il ne faut pas pulvériser l'herbicide Tordon 101 sur le feuillage de la végétation cible à proximité des terres où poussent haricots (y compris le soya), pommes de terre, tabac, vignes, tomates, fleurs, arbustes d'ornement, arbres et autres plantes à feuilles larges désirables. De plus, il faut éviter de contaminer le sol destiné à la culture de plantes sensibles. On

ne doit pas utiliser comme compost ou paillis des débris de végétation traitée a l'herbicide Tordon 101, ni épandre à proximité de plantes sensibles du fumier d'animaux ayant brouté dans des zones traitées, parce que les résidus de piclorame rejetés par l'animal exercent encore une action herbicide.

DÉLAI À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE OU LE BROUTAGE
Pour les emprises servant de pâture, ne pas pulvériser l'herbicide Tordon 101 à des doses excédant 17,3 L/ha et respecter les consignes suivantes:

- Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de brouter les zones traitées dans les 7 jours suivant l'application du produit.
- Ne pas récolter le fourrage ni couper le foin dans les 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail destiné à la boucherie au moins 3 jours avant l'abattage.

APPLICATION GÉNÉRALISÉE PAR VOIE TERRESTRE

Mode d'emploi

Traitement dirigé feuilles-tiges au moyen d'un équipement à buse unique
Pour la suppression des plantes ligneuses: mélanger 10 L de l'herbicide Tordon 101 dans 1000 L d'eau et pulvériser sur les plantes ligneuses quand les feuilles ont atteint leur plein développement. Maximum de une application par année. Pour optimiser la suppression, il faut l'effectuer lorsque la plante se trouve en pleine croissance et bien mouiller toutes les parties de celles-ci y compris le feuillage et les tiges. Une pulvérisation qui se fait quand le feuillage a perdu sa couleur verte normale et sa vigueur risque de ne pas être aussi efficace.

Quantité maximale de produit appliqué/jour/personne au moyen d'un pulvérisateur portatif : 11.2 L

Pour brûler plus rapidement les conifères, utiliser l'agent tensio-actif au silicone Sylgard[2] 309 au taux de 0,25% par volume (250 mL/100 L d'eau). Pour une résistance maximale au délavage par la pluie, pulvériser au taux de 0,375% par volume (375 mL/100 L d'eau). Ajouter Sylgard 309 en dernier après avoir bien mélangé l'herbicide. Agiter pour bien mélanger l'eau, le Sylgard 309 et l'herbicide Tordon 101. Appliquer le plus tôt possible, soit dans les 24 heures après avoir mélangé.

Pour la pulvérisation de l'herbicide Tordon 101 par voie terrestre, la pression à la buse doit être juste suffisante pour assurer la pénétration de la végétation cible. Le jet doit toujours être dirigé vers cette dernière, loin des plantes non visées et sensibles, sans dépasser la cime. Pour réduire au minimum la production de fines gouttelettes et, ainsi, les risques de dérive de la bouillie, il est recommandé de choisir une buse et une pression qui produiront de grosses gouttelettes. Ne pas augmenter la pression de la buse pour atteindre la végétation éloignée.

Traitement foliaire généralisé
Plantes ligneuses: Pulvériser l'herbicide Tordon 101 à la dose de 17,3L/ha dans 'une bouillie de 200 L pour supprimer les plantes ligneuses comme l'aulne, le bouleau, le cèdre, l'érable, le pin, le peuplier, l'épinette et autres essences. La suppression des conifères et des autres essences plus difficile à supprimer peuvent être irrégulières. Maximum de une application par année.

Pour brûler plus rapidement les conifères, utiliser l'agent tensio-actif au silicone Sylgard 309 au taux de 0,25% par volume (250 mL/100 L d'eau). Pour une résistance maximale au délavage par la pluie, pulvériser au taux de 0,375% par volume (375 mL/100 L d'eau). Ajouter Sylgard 309 en dernier après avoir bien mélangé l'herbicide. Agiter pour bien mélanger l'eau, le Sylgard 309 et l'herbicide Tordon 101. Appliquer le plus tôt possible, soit dans les 24 heures après avoir mélangé.

Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges : appliquer l'herbicide Tordon 101 à raison de 3,7 L/ha pour supprimer le chardon du Canada, le pissenlit et l'achillée mille-feuille. Appliquer l'herbicide Tordon 101 à raison de 7 L/ha dans 200 L de la quantité totale de solution de pulvérisation pour

supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges comme le mélilot et le trèfle rouge, la carotte sauvage, la petite herbe à poux, la verge d'or, la patience, le plantain, la laitue scariole, la petite bardane, l'érigeron et la vesce jargeau. Appliquer au printemps ou au début de l'été après le début de la croissance. Maximum de une application par année.

Pour les traitements foliaires **généralisés**, UTILISER SOIT UN ADDITIF ANTI-DÉRIVE, SOIT UN SYSTÈME ANTI-DÉRIVE APPROUVÉS. La dérive hors de la zone cible risque de causer des blessures aux arbres et aux autres plantes désirables à feuilles larges, et de rendre le sol improductif pour les plantes à feuilles larges.

Dans le cas des traitements généralisés par voie terrestre, utiliser une pression ne dépassant pas 207 kPa et une buse produisant de grosses gouttelettes.

Quantité maximale de produit appliqué/jour/personne au moyen d'un pulvérisateur portatif : 11.2 L

Traitement de surfaces coupées
Quantité maximale de produit appliqué/jour/personne au moyen d'un pulvérisateur portatif : 11.2 L

Pour supprimer certaines essences indésirables, comme l'orme, le chêne, l'érable, le caryer, le hêtre, le cerisier et le tilleul d'Amérique, ainsi que certains conifères, comme le pin, le cèdre, la pruche, le sapin de Douglas et l'épinette de Sitka, pulvériser le mélange de l'herbicide Tordon 101, dilué à un rapport 1 :13 avec de l'eau ou de l'éthylène glycol, pour abaisser le point de congélation, selon les indications données ci-après.

Précautions d'emploi: Lorsqu'on mélange l'herbicide Tordon 101 avec de l'eau ou de l'éthylène glycol, prendre des précautions spéciales afin d'éviter d'en déverser sur le sol. Dans le cas d'une dilution à rapport 1 :13, diriger le jet de la solution herbicide vers les surfaces coupées à traiter seulement. Ne pas pulvériser une trop grande quantité du mélange, ce qui le ferait ruisseler de la zone cambiale vers la surface du sol.

Par injection dans la blessure: À la hauteur qui convient et avec l'équipement approprié, injecter 1 millilitre de solution dans les blessures pratiquées sur le pourtour du tronc tous les 75 mm.

Par retrait d'un anneau d'écorce (inciser et pulvériser): À la hauteur qui convient, cerner l'arbre sur son pourtour et exécuter une série d'entailles qui se chevauchent. Au moyen d'une bouteille comprimable ou autre équipement du genre, mouiller à fond la surface coupée avec la solution diluée à un rapport 1 :13.

Traitement de souches: Sur les souches fraîchement coupées, pulvériser ou appliquer au pinceau la solution diluée à un rapport 1 :13, en prenant soin de traiter toute la circonférence ou le cambium sur l'extérieur de la souche.

Tous ces traitements de surfaces coupées donnent de bons résultats, quelle que soit la saison, sauf pendant la période de pleine montée de la sève chez certaines essences, comme l'érable rouge. Dans ce cas, les injections où les blessures doivent se chevaucher, et le traitement doit se faire en dehors de la période de montée de la sève.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Pour la suppression des broussailles dans les emprises: utiliser de 17,3 L de l'herbicide Tordon 101 de façon à obtenir un volume total de 150 à 200 L/ha. Pour la pulvérisation par voie aérienne, d'autres zones industrielles, comme les sites de formation militaire, utiliser des volumes plus faibles, selon les espèces de broussailles, leur hauteur et la densité du feuillage. La bouillie devrait être pulvérisée lorsque les feuilles ont atteint leur plein développement et, pour de meilleurs résultats, seulement pendant la période de pleine croissance. Un traitement à la fin de l'été ou par temps sec, ou lorsque les plantes ne sont pas en pleine croissance, risque de ne pas donner de bons résultats.

Maximum de une application par année.

Pour brûler plus rapidement les conifères, utiliser l'agent tensio-actif au silicone Sylgard 309 au taux de 0,25% par volume (250 mL/100 L d'eau). Pour une résistance maximale au délavage par la pluie, pulvériser au taux de 0,375% par volume (375 mL/100 L d'eau). Ajouter Sylgard 309 en dernier après avoir bien mélangé l'herbicide. Agiter pour bien mélanger l'eau, le Sylgard 309 et l'herbicide Tordon 101. Appliquer le plus tôt possible, soit dans les 24 heures après avoir mélangé.

Pulvériser l'herbicide Tordon 101 à la dose de 17,3 L/ha pour supprimer les plantes ligneuses comme l'aulne, le bouleau, le cèdre, l'érable, le pin, le peuplier, l'épinette et autres essences. La suppression des conifères et des autres essences plus difficile à supprimer peuvent être irrégulières. Maximum de une application par année.

- UTILISER SOIT UN ADDITIF ANTI-DÉRIVE, SOIT UN SYSTÈME ANTI-DÉRIVE APPROUVÉS. La dérive hors de la zone cible risque de causer des blessures aux arbres et aux autres plantes désirables à feuilles larges, et de rendre le sol improductif pour les plantes à feuilles larges.
- Ne pas pulvériser directement sur des plans d'eau. Ne pas contaminer l'eau par la dérive de la bouillie ou en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
- Pour les traitements généralisés par voie aérienne, utiliser un volume de bouillie d'au moins 150 litres par hectare et une pression ne dépassant pas 207 kPa. Éviter d'utiliser des buses qui pourraient faire pénétrer la bouillie dans les tourbillons d'extrémité d'aile.
- Tout contact direct du produit avec les cultures ou les espèces à feuilles larges désirables, ou les espèces non ciblées doit être évité, y compris la pulvérisation directe et la dérive.
- Les grosses gouttelettes étant moins susceptibles à la dérive, utiliser seulement des buses permettant de minimiser la production de fines gouttelettes. Ne pas incliner les buses vers l'avant dans le jet d'air et ne pas augmenter le volume de pulvérisation en accroissant la pression à la buse. En pulvérisant, éviter l'emploi d'une buse et d'une pression favorisant la formation de fines particules qui seront portées à la dérive. Pour aider à réduire la dérive de ce produit, on peut utiliser un agent d'épaississement de la bouillie ou un additif anti-dérive.
- Ne pas utiliser de personnes pour la signalisation
- Éviter la dérive: Ne pulvériser la bouillie que si les risques de dérive sont minimes ou inexistants, car de petites quantités de produit, même invisibles, peuvent gravement endommager des cultures et des habitats non visés sensibles. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie ou installer un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée s'étend sous forme de couches couches ou indique un risque potentiel de dérive, ne pas pulvériser.
- Zones tampons: On doit établir des zones tampons appropriées entre les zones traitées et les systèmes aquatiques ou les habitats fauniques importants.
- Pour empêcher la contamination des eaux de surface adjacentes, dont les lacs, les étangs et les ruisseaux, il est essentiel de respecter les limites établies par le gouvernement provincial.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Les plans d'eau saisonniers nécessitent des zones tampons s'ils contiennent de l'eau au moment de l'application. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas sur une base annuelle ne nécessitent pas de zones tampons.

Dans le cas des applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faudrait avoir recours aux meilleures stratégies d'application disponibles qui réduisent au minimum la dérive à partir du point d'application et tiennent compte notamment des conditions météorologiques (par exemple la direction et la faible vitesse du vent), du matériel de pulvérisation utilisé (par exemple celui qui donne des gouttelettes de taille grossière et qui réduit la hauteur par rapport au couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant

respecter les zones tampons spécifiées sur les étiquettes pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuaires et habitats marins.

Méthode d'application	**Cible/Taux (L/ha)**	**Habitat aquatique d'une profondeur de :**	
		< 1 m	**> 1 m**
Pulvérisateur agricole*	Emprises (3,7 L/ha)	1	1
	Emprises (7 L/ha)	2	1
	Emprises (17.3 L/ha)	4	2

Grosses gouttelettes (ASAE)

Méthode d'application	**Cible/Taux (L/ha)**		**Habitat aquatique d'une profondeur de :**	
			< 1 m	**> 1 m**
Aérienne	Emprises (3,7 L/ha)	Voilure fixe	85	50
		Hélicoptère	40	30
	Emprises (7 L/ha)	Voilure fixe	125	70
		Hélicoptère	60	35
	Emprises (17,3 L/ha)	Voilure fixe	300	150
		Hélicoptère	125	60

Très grosses gouttelettes (ASAE)

Méthode d'application	**Cible/Taux (L/ha)**		**Habitat aquatique d'une profondeur de :**	
			< 1 m	**> 1 m**
Aérienne	Emprises (3,7 L/ha)	Voilure fixe	60	35
		Hélicoptère	35	25
	Emprises (7 L/ha)	Voilure fixe	95	50
		Hélicoptère	45	30
	Emprises (17,3 L/ha)	Voilure fixe	175	100
		Hélicoptère	75	45

Extrêmement grosses gouttelettes (ASAE)

Méthode d'application	**Cible/Taux (L/ha)**		**Habitat aquatique d'une profondeur de :**	
			< 1 m	**> 1 m**
Aérienne	Emprises (3,7 L/ha)	Voilure fixe	55	35
		Hélicoptère	30	25
	Emprises (7 L/ha)	Voilure fixe	80	45
		Hélicoptère	40	30
	Emprises (17,3 L/ha)	Voilure fixe	150	85
		Hélicoptère	65	40

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé a une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30%.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Tordon 101, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Tordon 101 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la popluation si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Tordon 101 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
  Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

[1]Selon l'American Chemical Society (1983), l'aquifère est une formation géologique souterraine perméable et saturée capable de fournir d'importantes quantités d'eau à un puits ou à une source. C'est l'aptitude d'une zone saturée, ou portion de cette zone, à fournir de l'eau qui en fait une aquifère.
[2]Sylgard est une marque de commerce de Dow Corning

102110

Code de l'étiquette: CN-9007-007-F
Remplace : CN-9007-006-F